

# Département de la Moselle

## Arrondissement de Boulay

### Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

---

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

---

**Séance du 18 mars 2019**

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Messieurs Pascal RAPP, Jean-Michel BRUN, François TROMBINI, Jean-Claude BRETNACHER, Franck ROGOVITZ, Thierry UJMA et François PAYSANT, Vice-présidents

*membres en fonction : 10*

*membres présents : 8*

*Dont représentés : 0*

*membres absents : 2*

#### **POINT n°1 : Service parentalité – Reprise en régie – Conventions**

*Monsieur le Président rappelle au bureau la délibération du conseil validant la reprise en régie du service de parentalité piloté par l'association Familles rurales Chemins de parents à partir du 01/04/2019. L'association a proposé une convention définissant les modalités du transfert de l'activité. Il est proposé au bureau d'autoriser le Président à la signer.*

*De plus, l'activité de l'association est à cheval entre la CCHPB et la CC Bouzonvillois 3 Frontières, notamment pour le lieu d'accueil enfants-parents. Les deux EPCI doivent donc signer une convention de mise à disposition de la CCHPB, qui reprend les contrats de travail des 3 salariés de l'association, vers la CCB3F, afin de lui permettre d'assurer les activités du LAEP à Bouzonville. Elle prévoira les modalités d'organisation du service et les conditions financières de remboursement des charges à la CCHPB par la CCB3F.*

*L'exposé du Président entendu,*

*Après en avoir délibéré,*

*Les membres du bureau,*

#### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) *D'autoriser le Président à signer la convention de transfert avec l'association Chemins de Parents,*
- 2) *D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel avec la CCB3F pour l'activité parentalité à Bouzonville,*
- 3) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

---

#### **POINT n°2 : Convention avec l'éco-organisme EcoDDS**

*Monsieur le Président rappelle au bureau les difficultés pour Eco DDS à obtenir un nouvel agrément de l'Etat pour exercer son activité d'éco-organisme pour la collecte et le traitement des déchets diffus spécifiques (peintures, solvants...).*

*L'agrément vient d'être accordé par le ministère. Il y a donc lieu de signer rapidement la nouvelle convention afin que les collectes puissent reprendre rapidement sur les deux déchèteries. Elle prévoit une*

*indemnisations pour les collectes effectuées pendant la période où l'agrément n'était plus valable et qui resteront à la charge de la CCHPB.*

*L'exposé du Président entendu,*

*Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,*

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) *D'autoriser le Président à signer la convention avec EcoDDS,*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

-----

**POINT n°3 : Ordures Ménagères – Marché de collecte en porte-à-porte**

*Monsieur le Président indique que la consultation s'est terminée. Après l'ouverture des plis et l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la société ONYX EST – Offre variante entreprise n°2.*

*L'exposé du Président entendu,  
Vu les procès-verbaux de commission d'appel d'offres et le rapport d'analyse des offres,  
Les membres du bureau,*

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) *D'autoriser le Président à signer le marché de collecte en porte-à-porte des déchets ménagers en multiflux avec la société ONYX EST sur la base de son offre variante entreprise n°2,*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

-----

**POINT n°4 : Rénovation de la cuisine centrale communautaire – Dépôt du permis de construire**

*Monsieur le Président indique que le projet est maintenant achevé. La procédure de consultation pour les travaux va débiter. Il y a lieu de l'autoriser à déposer le dossier de permis de construire correspondant.*

*L'exposé du Président entendu,  
Les membres du bureau,*

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) *D'autoriser le Président à déposer le permis de construire pour les travaux de rénovation de la cuisine centrale communautaire (Commune de Boulay, Section 8, Parcelle 415)*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

-----

**POINT n°5 : Demande de subvention au titre du Fonds Social Européen et du Département – atelier chantier d'insertion territoire de la Houve et du Pays Boulageois – approbation du projet et du plan de financement**

*Vu les délibérations du 24 novembre 2016 et du 22 septembre 2016 de la CCPB et du 29 septembre 2016 de la Communauté de communes de la Houve,  
Vu la délibération du 28 janvier 2019 concernant la reprise en régie du service Soli'Bus,*

Monsieur le Président rappelle le dossier déposé en 2017 pour le dossier FSE concernant le chantier d'insertion. Il y a lieu de renouveler cette demande pour l'année 2019 en y incluant le service Soli'Bus, repris en régie au 01/03/2019.

Il est proposé d'approuver définitivement le projet sur la base de 11 ETP pour le chantier d'insertion. Le chantier d'insertion sera suivi par un encadrant technique à hauteur d'un ETP et par deux accompagnants socio-professionnels à hauteur de 20% et 12%. Pour Soli'Bus, le projet est approuvé sur la base de 7,5 ETP en année 2019 (10 mois sur 12). Il sera suivi par un accompagnateur socio-professionnel à hauteur de 100 % pour 26 heures hebdomadaires.

Pour 2019, le montant annuel prévisionnel de cet accompagnement se monte à 100 749,82 €. Les aides d'état se montent à 18907 €. L'autofinancement se monterait à 23842,82 € déduction faite des aides attendues au titre du FSE (33510 €) et au titre du Département (24490 €).

L'exposé du Président entendu,  
Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus ainsi que le projet,
- 2) D'autoriser le Président à solliciter une aide au titre du fonds social européen (parcours ateliers chantier d'insertion) et de l'aide départemental,
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

-----

Les membres du Bureau,

André BOUCHER,

Pascal RAPP,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,

François TROMBINI,

Jean-Claude BRETNACHER,

Jean-Victor STARCK,

Franck ROGOVITZ,

Thierry UJMA,

François PAYSANT,